

Par conséquent, si les protestants étaient sincères en prétendant croire à la Bible, ils accepteraient la Bible toute entière, la Bible avec l'Eglise dont elle montre l'institution divine, la Bible avec la tradition, à laquelle elle dit de croire, et ils seraient catholiques, apostoliques et romains.

On dirait, à les entendre jurer par la Bible, que les protestants seuls ont pour elle le respect qui lui est dû. L'histoire cependant est là pour attester que l'Eglise a toujours eu pour la Bible, comme pour tout ce qui vient de Dieu, le plus profond respect. En effet, elle l'a sans cesse commentée, expliquée et traduite pour en rendre la lecture accessible à tous.

C'est le protestantisme au contraire qui méprise réellement la Bible, tantôt en rejetant les livres qui lui disent : " Tu as tort, " tantôt en l'interprétant d'une manière fantaisiste, tantôt en torturant les textes, tantôt jugeant d'après un accent, un point, une virgule, d'un livre qui a changé la face du monde.

Le protestantisme avancé ne croit ni à l'inspiration, ni à l'authenticité de la Bible, il ne lui reconnaît même plus une autorité humaine. Comment prétendre après cela que le protestantisme a un respect réel pour la Bible ? Pour le croire, il faut être du nombre de ceux qui se paient de mots seulement.

CONSULTATIONS

1o Quelles sont les indulgences attachées aux chapelets indulgenciés par le Pape ?

R. Avant de répondre à cette question, il faut nécessairement poser et résoudre la suivante.

2o Quelles sont les conditions à remplir pour gagner les indulgences attachées aux chapelets, rosaires, croix, crucifix, médailles et petites statues indulgenciées par le Pape, ou par un prêtre qui a reçu le pouvoir d'y attacher la même indulgence ?

R. " Par rapport aux objets, " il faut : 1o qu'ils soient d'une matière solide ; ainsi, les peintures, croix, crucifix, médailles qui sont d'étain ou de plomb, ou de toute autre matière facile à se briser et se consumer, ne s'indulgencient pas. Mais cela ne s'applique pas aux chapelets qui peuvent être en étain, en plomb, acier, et même en verre ou cristal, pourvu que les grains soient solides et compactes, et non pas creux ou soufflés.

2o Il faut que les médailles ou statuettes ne représentent que des Saints, ou canonisés, ou inscrits au martyrologe romain.